

**Notes accordées aux provinces de l'Est du Canada et  
aux états de la Nouvelle-Angleterre**

# **Fiche de rendement sur le changement climatique**

*Quatrième évaluation annuelle des progrès  
de la région vers l'atteinte des objectifs du  
Plan 2001 sur le changement climatique  
des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre  
et des premiers ministres de l'Est du Canada.*

---

## **Fiche de rendement sur le changement climatique – Partenaires de la Nouvelle-Angleterre et de l'Est du Canada**

---

Atlantic Canada Sustainable Energy Coalition  
Clean Water Fund Connecticut  
Clean Water Fund Massachusetts  
Clean Water Fund New Hampshire  
Clean Water Fund Rhode Island  
Conservation Council of Nouveau-Brunswick  
Conservation Law Foundation  
Ecology Action Centre  
Environment Connecticut Public Interest Research Group Education Fund  
Environment Massachusetts Public Interest Research Group Education Fund  
Environment New Hampshire Public Interest Research Group Education Fund  
Environment Rhode Island Public Interest Research Group Education Fund  
Équiterre  
Natural Resources Council of Maine  
Sierra Club of Canada – Atlantic Canada Chapter  
Vermont Public Interest Research Group Education Fund

Rapport coordonné par: Katy Krottinger, Clean Water Fund Massachusetts

### **Remerciements**

---

Nous voulons remercier les bailleurs de fonds suivants pour leur appui généreux à ce projet :

Henry P. Kendall Foundation  
The Energy Foundation  
The John Merck Fund  
The Pew Charitable Trusts  
The Oak Foundation

Les résultats de ce rapport ne représentent pas nécessairement les points de vue de ces bailleurs de fonds.

Nous voulons également remercier les nombreux individus et les nombreuses organisations des secteurs public et privé, y compris le personnel des agences provinciales et des états qui ont aidé à recueillir de l'information et qui ont contribué leur expertise vis à vis la note accordée à chaque état et à chaque province.

### **Sur le Web**

---

**Des copies de ce rapport sont disponibles :**

[www.climateactionnetwork.ca](http://www.climateactionnetwork.ca)  
[www.newenglandclimate.org](http://www.newenglandclimate.org)  
[www.conservationcouncil.ca](http://www.conservationcouncil.ca)  
[www.ecologyaction.ca](http://www.ecologyaction.ca)  
[www.equiterre.qc.ca](http://www.equiterre.qc.ca)  
[www.ecopei.ca](http://www.ecopei.ca)

**Novembre 2007**

---

### INTRODUCTION

En août 2001, les six gouverneurs des états de la Nouvelle-Angleterre et les cinq premiers ministres des provinces de l'Est du Canada adoptaient un *Plan d'action sur le changement climatique* ayant comme objectif ultime de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 75 % à 85 % en dessous des niveaux d'émission de 2001. Tel qu'expliqué dans le plan, « ...étant donné les conséquences néfastes du réchauffement climatique sur l'environnement et l'économie, il s'agit donc d'une préoccupation commune pour laquelle une approche régionale à une stratégie d'action est nécessaire ». Le Plan contenait les buts suivants :

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) aux niveaux de 1990 d'ici 2010.
- Réduire les émissions régionales de GES à au moins 10 % en dessous des niveaux de 1990 d'ici 2020.
- Réduire les émissions régionales de GES de 75 % - 85 % à long terme.

Atteindre chaque point de repère de réduction stipulé dans le *Plan d'action sur le changement climatique* est donc crucial ; le Plan comprend donc huit « Mesures à prendre » pour guider les actions et les politiques des états et des provinces afin d'atteindre ces objectifs. Depuis cet accord volontaire, les émissions ont augmenté. Bien que les émissions dans certaines provinces aient ralenti, aucun des états et des provinces n'est sur la voie prévue pour atteindre les objectifs de réduction des émissions.

Tout comme par les années passées, la Fiche de rendement 2007 présente une évaluation et des notes sur le progrès des états et des provinces pour réaliser les huit mesures à prendre (notes accordées selon les politiques)

Il ne nous reste seulement que trois ans avant le premier point repère de réduction ; aucun état, ni aucune province, n'est sur la bonne voie de réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre aux niveaux de 1990 dès 2010. Tel que

le déclarait en 2006 James Hansen, scientifique de la NASA, « Nous n'avons qu'une courte période d'opportunité pour s'occuper du changement climatique – pas plus d'une décennie ».

Bien qu'un certain progrès ait été accompli dans la région dans plusieurs catégories, aucune des parties n'a fait assez de progrès. Aucune des parties n'est sur la voie prévue. Un engagement obligatoire en droit global d'atteindre les niveaux de réductions des émissions stipulés dans le *Plan d'action sur le changement climatique* pourrait renverser la vapeur. Au contraire de la Californie, du New Jersey et d'Hawaii, aucun état de la Nouvelle-Angleterre, ni aucune province de l'Est du Canada, ne s'est encore engagé à un plafond obligatoire. De plus, il doit y avoir des politiques obligatoires spécifiques pour compléter au plafond, tels que des programmes comme la « Regional Greenhouse Gas Initiative » - RGGI (Initiative régionale sur les gaz à effet de serre).

La pollution causant le réchauffement planétaire – surtout le dioxyde de carbone – vient de trois principaux secteurs : électricité, transports et édifices. Afin de réduire les émissions, les gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et les premiers ministres de l'Est du Canada, ainsi que leurs corps législatifs, ont besoin de politiques et d'actions réelles pour réduire les émissions provenant de ces secteurs

## Notes accordées sur la réduction de la pollution

Le plan d'action sur le changement climatique a fixé des buts de réduction des émissions régionales des gaz à effet de serre aux niveaux de 1990 d'ici 2010, à 10 % en dessous des niveaux de 1990 d'ici 2020 et une réduction à long terme de 75 % à 85 %. Dans la présente fiche de rendement, chaque état et chaque province reçoit une note selon ses progrès dans l'atteinte de son premier objectif de réduction en 2010. Voici les notes accordées :

État / Province	Notes 2007
Connecticut	D
Maine	F
Massachusetts	C
New Hampshire	F
Rhode Island	F
Vermont	F
Nouveau-Brunswick	F
Terre-Neuve & Labrador	D
Nouvelle-Écosse	F
Île-du-Prince-Édouard	D
Québec	D

### Profils des émissions de gaz à effet de serre (Équivalent en millions de tonnes métriques de carbone)

État	Émissions 1990	Émissions 2000	Émissions 2004	% du changement avec 1990
Connecticut	40.98	43.52	44.52	7%
Maine	19.10	22.53	23.30	22%
Massachusetts	83.92	82.93	83.21	-1%
New Hampshire	14.68	17.74	21.83	48%
Rhode Island	8.91	11.73	10.95	24%
Vermont	5.46	6.72	7.01	27%

\*Émissions de la combustion de combustibles fossiles.

Province	Émissions 1990	Émissions 2000	Émissions 2005	% du changement avec 1990
Nouveau-Brunswick	16.2	20.4	21.3	31.3%
Terre-Neuve & Labrador	9.87	9.07	10.5	6.5%
Nouvelle-Écosse	19.5	21.4	22.7	16.2%
Île-du-Prince-Édouard	2.07	2.29	2.28	10.2%
Québec	85.3	85.7	89.4	4.8%

\*Émissions des tous les secteurs.

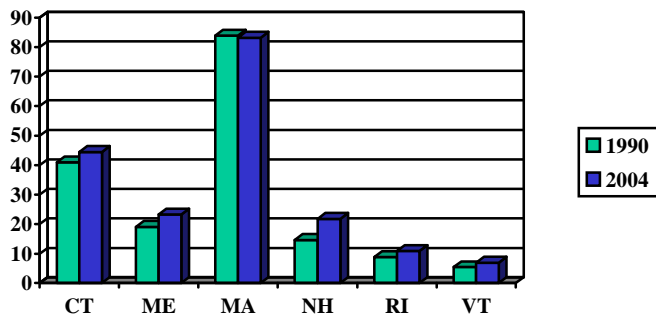
**Sources :** Pour les données sur les états, les classeurs se sont basés sur les estimés de la EPA « State Energy Consumption, Price, and Expenditure Estimates » (SEDS) publiés le 1er juin 2007. Les données des états ne comprennent seulement que les émissions de la combustion des combustibles fossiles et il ne s'agit seulement que d'une estimation très approximative des émissions réelles et elle accuse un retard de plusieurs années. En ce qui concerne les données provinciales, les classeurs ont consulté le Rapport d'inventaire national 1990-2004 – Sources et puits de gaz à effet de serre au Canada. Soumission du gouvernement canadien à la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique, avril 2007.

## Aperçu des émissions régionales de gaz à effet de serre

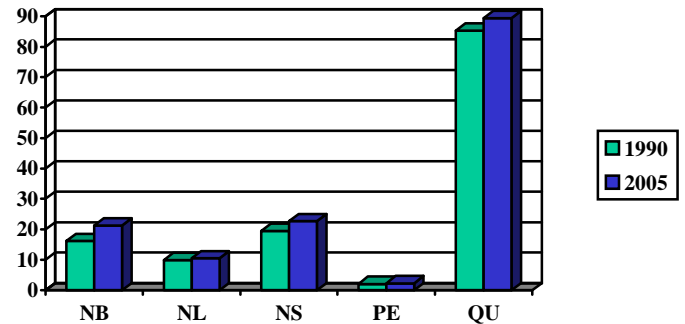
### Émissions de gaz à effet de serre

(Source : U.S. EPA et Environnement Canada, MTM en équivalent CO<sub>2</sub>)

#### États de la Nouvelle-Angleterre



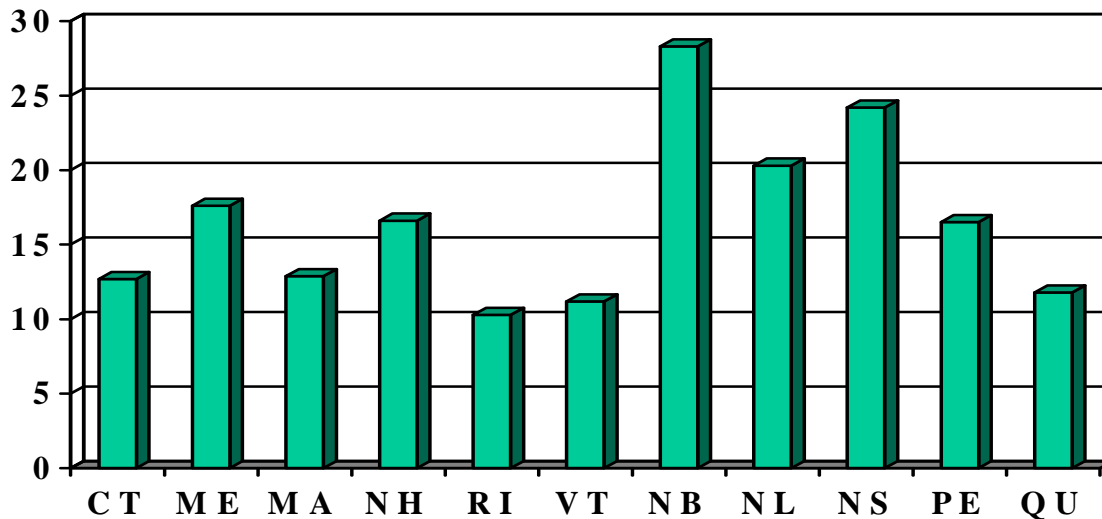
#### Provinces de l'Est du Canada



### Émissions de gaz à effet de serre par habitant

(Source : U.S. EPA 2004 et Environnement Canada 2005)

(MTM équivalent CO<sub>2</sub> par personne)



## Sommaire régional des notes accordées sur les politiques

En août 2001, les six gouverneurs des états de la Nouvelle-Angleterre et les cinq premiers ministres des provinces de l'Est du Canada se sont engagés à un *Plan d'action sur le changement climatique* ayant comme objectif ultime de réduire de 75 % à 85 % les émissions de gaz à effet de serre de la région. Depuis cet accord volontaire en 2001, les émissions ont augmenté et la plupart des états et des provinces ne sont pas sur la voie prévue pour atteindre les objectifs reliés au réchauffement planétaire. Cette fiche de rendement accorde une note à chaque état et à chaque province selon le progrès réalisé dans les huit catégories de « Mesures à prendre » adoptées en 2001. Voici les notes accordées :

État / Province	Note 2007	Note 2006	Note 2005
Connecticut	<b>B-</b>	C+	B
Maine	<b>B-</b>	B	B-
Massachusetts	<b>B-</b>	C-	C+
New Hampshire	<b>C-</b>	D+	C-
Rhode Island	<b>C+</b>	C+	B-
Vermont	<b>C</b>	C-	C
Nouveau-Brunswick	<b>B</b>	C-	C+
Terre-Neuve & Labrador	<b>C+</b>	B-	B
Nouvelle-Écosse	<b>C</b>	C	C-
Île-du-Prince-Édouard	<b>B-</b>	B-	B+
Québec	<b>B+</b>	B+	B-

Dans les pages suivantes, chaque état et chaque province reçoit une note d'ensemble, ainsi que des notes particulières selon sa performance sur les 8 « Mesures à prendre ». Les notes sont suivies par des commentaires sur les aspects où l'état ou la province en question a démontré un bon rendement, ainsi que sur les aspects qu'il faut améliorer.

## **Connecticut**

En août 2001, les six gouverneurs des états de la Nouvelle-Angleterre et les cinq premiers ministres des provinces de l'Est du Canada se sont engagés à un *Plan d'action sur le changement climatique* ayant comme objectif ultime de réduire de 75 % à 85 % les émissions de gaz à effet de serre de la région. Depuis cet accord volontaire en 2001, les émissions du Connecticut ont continué à augmenter et ne sont pas sur la voie prévue pour atteindre les objectifs reliés au réchauffement planétaire. Cette fiche de rendement accorde une note au Connecticut sur le progrès accompli dans les huit catégories de « Mesures à prendre » adoptées en 2001.

<b>Actions sur le changement climatique</b>	<b>Notes</b>
1. Établir un inventaire régional uniformisé des émissions de GES	B
2. Établir et publier un Plan pour réduire les émissions de GES et conserver l'énergie	B
3. Encourager la sensibilisation du public	B-
4. Le gouvernement fait preuve de leadership en donnant l'exemple	B
5. Réduire les émissions de GES du secteur de la production d'électricité	B+
6. Réduire la demande totale d'énergie par la conservation d'énergie	B
7. Favoriser la réduction / l'adaptation aux effets des changements climatique	D
8. Réduire les émissions de GES du secteur des transports	D+
<b>Note totale</b>	<b>B-</b>

## **Progrès réalisés**

En 2007, le projet de loi « Public Act 04-252 » exigeait que le Connecticut participe à la « Regional Greenhouse Gas Initiative » - RGGI (Initiative régionale sur les gaz à effet de serre) et qu'il vende aux enchères presque 100 % des permis de pollution et d'en utiliser les revenus pour aider les consommateurs par un meilleur rendement énergétique et des projets d'énergie renouvelable de Classe 1. Le Projet de loi sur l'énergie de 2007 mandatait également les services d'électricité d'investir dans toutes les efficacités énergétiques rentables avant de consacrer des fonds sur de nouveaux projets de production ou de transmission. Ceci aura comme effet d'éliminer le plafond monétaire imposé au « CT Energy Efficiency Fund » (Fonds du CT pour l'efficacité énergétique) puisque les demandes actuelles pour des programmes dépassent le montants de fonds disponibles. La loi sur l'énergie a également fait monter la norme relative à l'énergie renouvelable de 7 % d'électricité propre de Classe 1 dès 2010 jusqu'à 20 % dès 2020.

Le Connecticut a promulgué les réglementations « Clean Cars » (automobiles non polluantes) et il attend présentement une dispense de la EPA. Le Connecticut entame une

modernisation des autobus urbains à diesel, en commençant avec Hartford. En 2005 et en 2006, le Connecticut a commencé à investir dans les transports en commun en investissant dans un service de chemin de fer de banlieue entre New Haven et Springfield, en améliorant les deux stations et en achetant de nouveaux wagons.

En 2007, la législature ajouta les écoles aux types de projets de construction et de rénovation de l'état qui doivent être réalisés selon la norme intitulée « LEED Silver » des bâtiments écologiques et doivent être 20 % plus éconergétiques que le code.

## **Améliorations nécessaires**

Les déchets de construction ne devraient pas être une ressource d'énergie renouvelable de Classe 1 parce que cela n'est pas un incitatif de créer des sources d'énergie vraiment renouvelables, telles les éoliennes ; la mise à exécution est insuffisante pour éloigner le bois contaminé des installations à biomasse. Une plus grande dépendance sur la production urgente d'énergie à partir du diesel afin de répondre aux besoins de puissance est un pas en arrière.

Les programmes d'efficacité en matière de chauffage du Connecticut manquent de financement fiable et solide pour ceux qui utilisent de l'huile de chauffage et du gaz naturel ; ils ne sont pas présentement adéquats pour répondre à la demande des clients, ni pour atteindre les objectifs du plan sur le climat.

L'état devrait aligner ses politiques de transports et de planification avec ses objectifs sur le réchauffement planétaire ; le DOT (Min. des Transports) devrait calculer et s'efforcer de minimiser les impacts du réchauffement planétaire de tous les projets reliés aux transports ; le Connecticut devrait adopter une norme sur les carburants à faible teneur en carbone ; le Gouverneur Rell devrait faire un décret pour réduire la suie de carbone noir de l'équipement à diesel utilisé dans les projets de construction de l'état.

**Note accordée par :** Clean Water Fund (860.232.6232), [rsmith@cleanwater.org](mailto:rsmith@cleanwater.org) ;

### Maine

En août 2001, les six gouverneurs des états de la Nouvelle-Angleterre et les cinq premiers ministres des provinces de l'Est du Canada se sont engagés à un *Plan d'action sur le changement climatique* ayant comme objectif ultime de réduire de 75 % à 85 % les émissions de gaz à effet de serre de la région. Depuis cet accord volontaire en 2001, les émissions du Maine ont continué à augmenter et ne sont pas sur la voie prévue pour atteindre les objectifs reliés au réchauffement planétaire. Cette fiche de rendement accorde une note au Maine sur le progrès accompli dans les huit catégories de « Mesures à prendre » adoptées en 2001.

Actions sur le changement climatique	Notes
1. Établir un inventaire régional uniformisé des émissions de GES	B
2. Établir et publier un Plan pour réduire les émissions de GES et conserver l'énergie	B C+
3. Encourager la sensibilisation du public	B+
4. Le gouvernement fait preuve de leadership en donnant l'exemple	B+
5. Réduire les émissions de GES du secteur de la production d'électricité	B-
6. Réduire la demande totale d'énergie par la conservation d'énergie	D
7. Favoriser la réduction / l'adaptation aux effets des changements climatique	C-
8. Réduire les émissions de GES du secteur des transports	
<b>Note totale</b>	<b>B-</b>

### Progrès réalisés

Loi promulguée autorisant l'Initiative régionale sur les gaz à effet de serre, utilisant la vente aux enchères publics de la plupart des allocations et la majorité des revenus pour l'efficacité énergétique. La législation a également éliminé le plafond budgétaire sur les programmes d'efficacité de la « Public Utilities Commission (*Efficiency Maine*) ».

Améliorations importantes à la Norme du portefeuille sur les énergies renouvelables ; demande que 10 % de l'électricité soit de *nouvelles* sources renouvelables d'ici 2017. Le premier parc éolien en Nouvelle-Angleterre a commencé ses opérations à Mars Hill en 2007. D'autres parcs éoliens de 250 MW ont fait la demande de permis. Le Gouverneur Baldacci a mis sur pied un « Wind Power Task Force » (Groupe de travail sur l'énergie éolienne) afin d'identifier et de recommander des améliorations aux politiques sur l'énergie éolienne (y compris les enjeux reliés aux sites et aux permis).

La « Public Utilities Commission » a lancé son initiative « 10,000 Carbon Free Homes » (10 000 résidences libres de carbone) afin de mieux sensibiliser les gens aux options

d'efficacité et d'énergie propre pour le secteur résidentiel. Le programme « *Home Performance with Energy Star* » est maintenant en fonction dans l'ensemble de l'état et il profite d'une campagne de marketing de base pour sensibiliser le public.

## **Améliorations nécessaires**

Établir et financer complètement des programmes d'efficacité pour l'électricité et les combustibles fossiles. Les programmes d'*Efficiency Maine* devraient être pleinement financés en conformité avec la nouvelle législation ; le programme *Home Performance* a besoin d'un financement suffisant et stable. Le Maine a besoin de politiques plus pointues pour accroître l'efficacité du pétrole et du gaz dans les édifices et l'industrie, y compris un code du bâtiment obligatoire pour les nouvelles maisons.

Augmenter le développement de l'énergie renouvelable, petite ou grande. Le Maine doit approuver des permis pour des parcs éoliens dont le site est choisi d'une manière appropriée ; il doit réduire les obstacles et augmenter les incitatifs pour l'énergie éolienne et solaire dans les maisons et les entreprises. Il se peut que les recommandations du « Wind Power Task Force » doivent être mises en application.

Le Maine a besoin d'une stratégie globale et solide sur les émissions du secteur des transports. L'état devrait financer une continuation et une expansion du service de chemin de fer Northeaster, établir des incitatifs pour les véhicules très efficaces et développer une stratégie claire afin de promouvoir la « croissance intelligente » et réduire le nombre de milles voyagés en véhicules.

Le Maine devrait faire une mise à jour de son plan d'action sur le climat et engager activement ses citoyens et ses institutions à réduire leurs émissions.

**Note accordée par :** Natural Resources Council of Maine (207.622.3101)

## **Massachusetts**

En août 2001, les six gouverneurs des états de la Nouvelle-Angleterre et les cinq premiers ministres des provinces de l'Est du Canada se sont engagés à un *Plan d'action sur le changement climatique* ayant comme objectif ultime de réduire de 75 % à 85 % les émissions de gaz à effet de serre de la région. Depuis cet accord volontaire en 2001, les émissions du Massachusetts ont cessé d'augmenter, mais elles ne sont pas sur la voie prévue pour atteindre les objectifs reliés au réchauffement planétaire. Cette fiche de rendement accorde une note au Massachusetts sur le progrès accompli dans les huit catégories de « Mesures à prendre » adoptées en 2001.

<b>Actions sur le changement climatique</b>	<b>Notes</b>
1. Établir un inventaire régional uniformisé des émissions de GES	B
2. Établir et publier un Plan pour réduire les émissions de GES et conserver l'énergie	D+
3. Encourager la sensibilisation du public	B-
4. Le gouvernement fait preuve de leadership en donnant l'exemple	B+
5. Réduire les émissions de GES du secteur de la production d'électricité	B+
6. Réduire la demande totale d'énergie par la conservation d'énergie	B-
7. Favoriser la réduction / l'adaptation aux effets des changements climatique	D+
8. Réduire les émissions de GES du secteur des transports	C-
<b>Note totale</b>	<b>B-</b>

### **Progrès réalisés**

Le gouverneur Patrick a engagé le Massachusetts dans la RGGI dès les premiers 100 jours de son mandat. Depuis ce temps-là, le Massachusetts fut le premier état à annoncer que 100 % de ses permis de pollution de la RGGI seraient vendus aux enchères par l'entremise d'un programme selon le principe du « pollueur-payeur ». L'administration s'est également engagée publiquement à répondre à toutes les nouvelles demandes d'électricité et à tout accroissement de la demande par l'entremise de l'efficacité en dedans de trois ans.

Des projets d'énergie renouvelable de grande envergure, surtout celui de Cape Wind, sont maintenant appuyé publiquement par le Gouverneur Patrick. Grâce à l'appui de son administration, Cape Wind pourrait bientôt devenir la plus grande source d'énergie propre et renouvelable de toute la Nouvelle-Angleterre. Le Gouverneur Patrick s'est également engagé à accroître la puissance solaire du Massachusetts à 250 mégawatts au cours des 10 prochaines années.

Le programme du gouvernement de « mener par l'exemple » a continué de s'améliorer. Le Massachusetts est le premier état au pays à inclure explicitement les émissions de GES dans le processus des études environnementales.

## **Améliorations nécessaires**

Bien que des démarches aient été entamées pour réduire les émissions de GES, il n'y a pas de politique globale, à l'échelle de l'état, qui impose un plafond sur les émissions et qui fixe des objectifs de réduction basés sur la science. Un plafond global avec des objectifs à court terme, à moyen terme et à long terme de réduction des émissions est crucial pour éviter les pires impacts du réchauffement planétaire. Il n'existe plus un Plan d'action sur le climat disponible au public. Enlever l'accès public à ce Plan, au lieu de le renforcer, est vraiment un pas en arrière.

Les programmes d'efficacité énergétique du Massachusetts doivent être élargis de sorte à embrasser toutes les efficacités rentables. Il faut créer des programmes obligatoires d'efficacité pour les combustibles de chauffage résidentiels – pétrole et gaz naturel. Le découplage, qu'il soit institué par législation ou par réglementation, devrait être entamé afin d'éliminer les facteurs désincitatifs aux mesures d'efficacité des services publics ; il faudrait renforcer les incitatifs actuels pour que les services publics investissent dans l'efficacité. Des incitatifs pour les « bâtiments écologiques » devraient également être adoptés pour réduire considérablement les émissions de GES des édifices.

Le financement pour les améliorations et l'expansion du MBTA n'a pas augmenté de sorte à répondre à l'accroissement de la demande, alors que les émissions du secteur des transports continuent à augmenter. Il faut en faire davantage pour augmenter les transports en commun et réduire le mitage.

**Note accordée par:** Clean Water Fund, (617.338.8131, x211); Conservation Law Foundation, (617.850.1721); Environment Massachusetts Public Interest Research Group, (617.747.4400)

## **New Hampshire**

En août 2001, les six gouverneurs des états de la Nouvelle-Angleterre et les cinq premiers ministres des provinces de l'Est du Canada se sont engagés à un *Plan d'action sur le changement climatique* ayant comme objectif ultime de réduire de 75 % à 85 % les émissions de gaz à effet de serre de la région. Depuis cet accord volontaire en 2001, les émissions du New Hampshire ont continué à augmenter et elles ne sont pas sur la voie prévue pour atteindre les objectifs reliés au réchauffement planétaire. Cette fiche de rendement accorde une note au New Hampshire sur le progrès accompli dans les huit catégories de « Mesures à prendre » adoptées en 2001.

<b>Actions sur le changement climatique</b>	<b>Notes</b>
1. Établir un inventaire régional uniformisé des émissions de GES	B
2. Établir et publier un Plan pour réduire les émissions de GES et conserver l'énergie	D+
3. Encourager la sensibilisation du public	C-
4. Le gouvernement fait preuve de leadership en donnant l'exemple	B
5. Réduire les émissions de GES du secteur de la production d'électricité	C-
6. Réduire la demande totale d'énergie par la conservation d'énergie	C
7. Favoriser la réduction / l'adaptation aux effets des changements climatique	D+
8. Réduire les émissions de GES du secteur des transports	D-
<b>Note totale</b>	<b>C-</b>

### **Progrès réalisés**

Une norme du portefeuille sur les énergies renouvelables fut promulguée, prévoyant un total de 24 % d'énergie renouvelable d'ici 2025. De plus, le Gouverneur Lynch signa un décret visant à entamer le développement d'un Plan d'action sur le climat, à mettre sur pied un groupe de travail pour fixer des objectifs, recevoir les avis du public et habilitier le « Dept. of Environmental Services » à faire l'ébauche du Plan. En guise de préparation du Plan, le New Hampshire a révisé l'inventaire de ses émissions de gaz à effet de serre.

Les directives de la mise en œuvre de la « RGGI » ont été rédigées pour action l'an prochain avec une analyse économique favorable spécifique à l'état.

Une étude détaillée des impacts locaux du changement climatique sur les ressources de l'état fut complétée avec l'apport de différents intervenants et scientifiques.

Les codes des bâtiments sont maintenant au même niveau que les normes internationales. Les programmes d'économie d'énergie ont été maintenus, y compris ceux de moderniser les édifices de l'état et les incitatifs éconergétiques aux clients des services publics. (Le financement continu de ces programmes peut être menacé.)

## **Améliorations nécessaires**

L'état n'a pas encore de plan d'ensemble qui identifie les échéanciers nécessaires et les réductions des émissions nécessaires afin d'éviter les pires impacts du réchauffement planétaire.

La pollution par les gaz à effet de serre provenant du secteur des transports continue à augmenter dans le New Hampshire, et pourtant l'état n'a pas encore adopté une norme sur les automobiles non polluantes, ni n'a-t-il fait des investissements sérieux dans les modes de transport alternatif.

Il faut promulguer dès l'an prochain une législation forte sur la « RGGI » pour aborder les réductions des émissions de CO<sub>2</sub> provenant des centrales électriques.

L'état doit établir un ensemble de normes d'efficacité minimales pour des appareils clés qui sont vendus dans l'état. Un financement stable et amélioré est nécessaire pour l'efficacité au sein du gouvernement de l'état ; même chose pour des mesures de conservation liées à la demande.

**Note accordée par:** Clean Water Fund (603.430.9565); Environment New Hampshire Public Interest Research Group (603.229.3222)

## Fiche de rendement sur le changement climatique – 2007

### Rhode Island

En août 2001, les six gouverneurs des états de la Nouvelle-Angleterre et les cinq premiers ministres des provinces de l'Est du Canada se sont engagés à un *Plan d'action sur le changement climatique* ayant comme objectif ultime de réduire de 75 % à 85 % les émissions de gaz à effet de serre de la région. Depuis cet accord volontaire en 2001, les émissions du Rhode Island ont continué à augmenter et elles ne sont pas sur la voie prévue pour atteindre les objectifs reliés au réchauffement planétaire. Cette fiche de rendement accorde une note au Rhode Island sur le progrès accompli dans les huit catégories de « Mesures à prendre » adoptées en 2001.

Actions sur le changement climatique	Notes
1. Établir un inventaire régional uniformisé des émissions de GES	B-
2. Établir et publier un Plan pour réduire les émissions de GES et conserver l'énergie	B
3. Encourager la sensibilisation du public	C
4. Le gouvernement fait preuve de leadership en donnant l'exemple	C+
5. Réduire les émissions de GES du secteur de la production d'électricité	C-
6. Réduire la demande totale d'énergie par la conservation d'énergie	C
7. Favoriser la réduction / l'adaptation aux effets des changements climatique	D+
8. Réduire les émissions de GES du secteur des transports	D-
<b>Note totale</b>	<b>C+</b>

### Progrès réalisés

Le Rhode Island devient rapidement un leader régional au sein du secteur de l'énergie et la législature a adopté plusieurs mesures de promotion des solutions au réchauffement planétaire. En 2007, le Gouverneur s'est engagé dans la «Regional Greenhouse Gas Initiative» (RGGI). Le Rhode Island a également promulgué une législation pointue pour guider la mise en œuvre de la RGGI ; le premier programme GAD de l'état sur le gaz naturel a également été amorcé.

De plus, le gouverneur Carcieri a fixé l'objectif de produire 15 % de l'énergie du Rhode Island à partir des ressources éoliennes de l'état d'ici 2010 et il a également effectué un relevé de sites potentiels de parcs éoliens dans l'état. Le Rhode Island a également commencé la mise en application du nouveau mandat de l'état « d'acheter au moindre prix » ; le Sénat a confirmé les premiers membres du « Energy Efficiency and Resource Management Council ».

## **Améliorations nécessaires**

Le Rhode Island n'en a pas fait suffisamment pour réduire les gaz à effet de serre provenant du secteur des transports qui est le plus grand contributeur à la pollution causant le réchauffement planétaire. Bien que l'état ait adopté les normes « clean car » (automobiles non polluantes) pour réduire la pollution des automobiles et des camions, il en a fait très peu pour réduire le montant d'utilisation de ses autos et de ses camions. L'état a besoin d'alternatives propres et économiques pour aider à réduire les niveaux d'émissions. Des investissements sont nécessaires dans des services de transports en commun plus fréquents et plus fiables. Des pistes cyclables pour les trajets quotidiens, ainsi que des trottoirs pour la marche et un meilleur accès aux transports en commun doivent également être une priorité.

**Note accordée par:** Clean Water Fund, (401.331.6972) ; Conservation Law Foundation, (401.351.1102) ; Rhode Island Public Interest Research Group, (401.421.6578)

### Vermont

En août 2001, les six gouverneurs des états de la Nouvelle-Angleterre et les cinq premiers ministres des provinces de l'Est du Canada se sont engagés à un *Plan d'action sur le changement climatique* ayant comme objectif ultime de réduire de 75 % à 85 % les émissions de gaz à effet de serre de la région. Depuis cet accord volontaire en 2001, les émissions du Vermont ont continué à augmenter et elles ne sont pas sur la voie prévue pour atteindre les objectifs reliés au réchauffement planétaire. Cette fiche de rendement accorde une note au Vermont sur le progrès accompli dans les huit catégories de « Mesures à prendre » adoptées en 2001.

Actions sur le changement climatique	Notes
1. Établir un inventaire régional uniformisé des émissions de GES	B
2. Établir et publier un Plan pour réduire les émissions de GES et conserver l'énergie	B+
3. Encourager la sensibilisation du public	D
4. Le gouvernement fait preuve de leadership en donnant l'exemple	B
5. Réduire les émissions de GES du secteur de la production d'électricité	C-
6. Réduire la demande totale d'énergie par la conservation d'énergie	B
7. Favoriser la réduction / l'adaptation aux effets des changements climatique	D
8. Réduire les émissions de GES du secteur des transports	D+
<b>Note totale</b>	<b>C</b>

### Progrès réalisés

En 2005, le Vermont se joignait à la « Regional Greenhouse Gas Initiative » et l'état menait la région en exigeant que 100 % des revenus générés par l'entremise de l'initiative vont bénéficier les consommateurs en mettant l'accent sur l'investissement dans l'efficacité énergétique et dans l'énergie renouvelable. En dépit de l'opposition du Gouverneur, la « Vermont Public Service Board » a approuvé le deuxième parc éolien commercial de l'état et elle a adopté des règles de facturation nette un peu améliorées. Le progrès le plus important en 2007, ce fut le succès du Vermont de protéger ses normes sur les automobiles non polluantes devant une Cour de district fédérale contre une contestation judiciaire intentée par l'industrie de l'automobile.

### Améliorations nécessaires

2007 fut une année durant laquelle le Vermont avait la possibilité d'assumer un rôle de leadership dans la région en appuyant solidement l'énergie renouvelable et une approche éconergétique tenant compte de tous les carburants. Malheureusement, le Gouverneur Jim

Douglas a utilisé son droit de veto sur une législation extensive sur l'énergie qui aurait fait avancer le Vermont dans ces secteurs.

Pour que le Vermont reprenne la voie de la réduction de sa pollution reliée au réchauffement planétaire, conformément à ce que la communauté scientifique déclare être nécessaire pour éviter les pires impacts du réchauffement planétaire, il doit fixer un plafond global sur la pollution responsable du réchauffement qui respecte ce que les éminents scientifiques ont indiqué être nécessaire pour stabiliser le climat.

Un effort global sur l'efficacité énergétique doit être financé pour aider les résidents du Vermont à réduire leurs factures de chauffage en hiver, ainsi que les factures à la hausse pour l'air climatisé en été. Il faut renforcer la norme sur l'énergie renouvelable du Vermont afin de réaliser le potentiel de l'état de produire 50 % de son électricité avec de l'énergie renouvelable provenant du Vermont d'ici 2020.

Il faut appuyer un lotissement plus compact orienté sur les transports en commun de concert avec la mise en application d'une politique stricte de « réparer d'abord » pour s'assurer que les dollars affectés aux transports soient dépensés sur l'infrastructure existante plutôt que sur des projets de nouveaux chemins. Il faut créer une nouvelle « Green Jobs Corps » (Compagnie de travailleurs en écologie) pour former notre main-d'œuvre afin de développer et mettre en œuvre notre économie de l'énergie propre.

**Note accordée par :** Vermont Public Interest Research Group, (802.223.5221)

## Nouveau-Brunswick

En août 2001, les six gouverneurs des états de la Nouvelle-Angleterre et les cinq premiers ministres des provinces de l'Est du Canada se sont engagés à un *Plan d'action sur le changement climatique* ayant comme objectif ultime de réduire de 75 % à 85 % les émissions de gaz à effet de serre de la région. Depuis cet accord volontaire en 2001, les émissions du Nouveau-Brunswick ont cessé d'augmenter, mais elles ne sont pas encore sur la voie prévue pour atteindre les objectifs reliés au réchauffement planétaire. Cette fiche de rendement accorde une note au Nouveau-Brunswick sur le progrès accompli dans les huit catégories de « Mesures à prendre » adoptées en 2001.

Actions sur le changement climatique	Notes
1. Établir un inventaire régional uniformisé des émissions de GES	A
2. Établir et publier un Plan pour réduire les émissions de GES et conserver l'énergie	A C
3. Encourager la sensibilisation du public	B
4. Le gouvernement fait preuve de leadership en donnant l'exemple	C
5. Réduire les émissions de GES du secteur de la production d'électricité	B
6. Réduire la demande totale d'énergie par la conservation d'énergie	C
7. Favoriser la réduction / l'adaptation aux effets des changements climatique	D
8. Réduire les émissions de GES du secteur des transports	
<b>Note totale</b>	<b>B</b>

## Progrès réalisés

Le premier ministre Shawn Graham a lancé le premier plan d'action sur le climat du Nouveau-Brunswick conçu de sorte à réduire les émissions de gaz à effet de serre aux niveaux de 1990 d'ici 2012 et qui jetait les bases d'une réduction à 10 % en dessous de cela d'ici 2020. Ceci va exiger que le Nouveau-Brunswick réduise ses émissions de 2012 de 7,1 millions de tonnes, une réduction de 30.6 %.

Efficacité Nouveau-Brunswick, l'agence public, a vu son budget augmenté à 26 \$ millions afin qu'elle puisse offrir des incitatifs éconergétiques à tous les secteurs et pour tous les carburants. L'échéancier prévu pour la norme du portefeuille sur l'énergie renouvelable visant à fournir 10 % de la demande d'énergie du Nouveau-Brunswick à partir de sources renouvelables à faible impact fut avancé de 2016 à 2012.

Pour la première fois, le Nouveau-Brunswick va développer et mettre en œuvre une politique de transports en commun afin de réduire les émissions du secteur des transports. Il va également exiger que toutes les commissions de gestion des déchets solides captent le

méthane de leurs sites d'enfouissement et établissent un compostage centralisé avec une collecte porte à porte des déchets organiques.

## **Améliorations nécessaires**

Le Nouveau-Brunswick n'a aucun plan de fixer des limites réglementaires sur les émissions industrielles de gaz à effet de serre, dont les majeures parties sont causées par Énergie NB et Irving Oil. Au lieu de ça, le gouvernement provincial appuie fortement l'augmentation de la production d'électricité et de produits pétroliers raffinés afin de fournir le marché au sud, en Nouvelle-Angleterre. Il a accordé son approbation à Énergie NB de brûler du coke de pétrole afin de réduire ses coûts de production, ce qui augmente de 25 % l'intensité des émissions de carbone de cet électricité.

Le premier ministre, Shawn Graham, et son ministre de l'énergie, Jack Keir, sont également des promoteurs enthousiastes du plan d'Irving Oil de construire une raffinerie de 300 000 barils/jour dans le but de fournir le marché américain. Il existe donc un besoin pressant d'intégrer la stratégie de croissance économique du Nouveau-Brunswick avec son plan d'action sur le climat.

**Note accordée par:** Conseil de conservation du Nouveau-Brunswick, (506.458.8747)

## **Terre-Neuve & Labrador**

En août 2001, les six gouverneurs des états de la Nouvelle-Angleterre et les cinq premiers ministres des provinces de l'Est du Canada se sont engagés à un *Plan d'action sur le changement climatique* ayant comme objectif ultime de réduire de 75 % à 85 % les émissions de gaz à effet de serre de la région. Depuis cet accord volontaire en 2001, les émissions de Terre-Neuve & Labrador ont continué à augmenter et elles ne sont pas sur la voie prévue pour atteindre les objectifs reliés au réchauffement planétaire. Cette fiche de rendement accorde une note à Terre-Neuve & Labrador sur le progrès accompli dans les huit catégories de « Mesures à prendre » adoptées en 2001.

<b>Actions sur le changement climatique</b>	<b>Notes</b>
1. Établir un inventaire régional uniformisé des émissions de GES	A
2. Établir et publier un Plan pour réduire les émissions de GES et conserver l'énergie	B- B-
3. Encourager la sensibilisation du public	C+
4. Le gouvernement fait preuve de leadership en donnant l'exemple	C+
5. Réduire les émissions de GES du secteur de la production d'électricité	C-
6. Réduire la demande totale d'énergie par la conservation d'énergie	B-
7. Favoriser la réduction / l'adaptation aux effets des changements climatique	D
8. Réduire les émissions de GES du secteur des transports	
<b>Note totale</b>	<b>C+</b>

### **Progrès réalisés**

L'approbation d'un deuxième projet d'éolienne (25MW) et la recherche de pointe dans le cadre d'un projet pilote sur la génération électrique éolienne-hydrogène-diesel pour les communautés éloignées vont de l'avant. La Loi sur le développement durable fut promulguée et le gouvernement va organiser une Table ronde sur le développement durable.

En septembre, un plan provincial sur l'énergie intitulé « Focusing Our Energy » (Concentrons notre énergie) fut publié qui fait état des politiques d'actions : afin de mettre à jour un plan d'action sur le changement climatique ; qui contiennent des mécanismes de soutien pour des investissements dans des projets d'énergies renouvelables ; pour développer un plan de conservation et d'énergie d'ici 2008 ; et, il affecte des fonds pour un programme de conservation et d'efficacité énergétique pour les ménages à faible revenu. Le plan va plus loin en s'engageant à adopter une politique exigeant que 25 % des nouveaux véhicules (2008-2011) aient un haut rendement énergétique ; en fournissant des subventions pour des audits énergétiques « avant et après » ; et, il crée une politique pour s'assurer que

tous les nouveaux édifices provinciaux excèdent de 25 % le code national de l'énergie et la norme « LEED Silver » là où cela est possible.

## **Améliorations nécessaires**

Le Plan d'action sur le changement climatique de Terre-Neuve & Labrador ne contient présentement aucun cible ou échéancier pour s'assurer que ses actions soient liées à des points repères clairs et axés sur le rendement qui vont aider à atteindre les objectifs du plan. Les émissions de GES ont augmenté de 4 % depuis 1990. Avec les nouveaux développements de grande envergure qui sont prévus dans les secteurs du pétrole, du gaz et des mines, il incombe au gouvernement de donner suite par une stratégie globale de réduction des GES avec de nombreux intervenants et qui aurait des stratégies pour réglementer la grosse industrie, pour atteindre et dépasser les objectifs et les échéanciers fixés par les gouverneurs et les premiers ministres.

Le plan sur l'énergie contient des politiques d'actions ; cependant, la province doit prioriser l'investissement dans l'efficacité énergétique économique pour tous les types de carburants, adopter les normes sur les émissions des véhicules de la Californie, adopter une politique d'achat écologique pour le gouvernement provincial, introduire une norme de base sur l'énergie pour les nouveaux édifices et les nouveaux appareils, et mettre en œuvre un programme provincial de modernisation pour tous les édifices actuels. T-N & L manque également d'une agence de conservation et d'efficacité énergétique pour formuler des programmes afin d'éduquer et livrer des programmes sur l'efficacité.

Des stratégies sont également nécessaires pour augmenter les réductions dans le secteur des transports. Il lui faut aussi des incitatifs et des programmes visant à réduire l'utilisation des véhicules personnels, pour améliorer le rendement des carburants industriels et pour augmenter l'achat de véhicules à haut rendement énergétique.

La formulation d'une politique globale sur l'utilisation des terres doit être accélérée afin de promouvoir une bonne planification, un développement durable et l'adaptation aux impacts du changement climatique.

**Note accordée par:** Sierra Club of Canada – Atlantic Canada Chapter (709.753.7848)

## **Nouvelle-Écosse**

En août 2001, les six gouverneurs des états de la Nouvelle-Angleterre et les cinq premiers ministres des provinces de l'Est du Canada se sont engagés à un *Plan d'action sur le changement climatique* ayant comme objectif ultime de réduire de 75 % à 85 % les émissions de gaz à effet de serre de la région. Depuis cet accord volontaire en 2001, les émissions de la Nouvelle-Écosse ont continué à augmenter et elles ne sont pas sur la voie prévue pour atteindre les objectifs reliés au réchauffement planétaire. Cette fiche de rendement accorde une note à la Nouvelle-Écosse sur le progrès accompli dans les huit catégories de « Mesures à prendre » adoptées en 2001.

<b>Actions sur le changement climatique</b>	<b>Notes</b>
1. Établir un inventaire régional uniformisé des émissions de GES	A
2. Établir et publier un Plan pour réduire les émissions de GES et conserver l'énergie	C- B-
3. Encourager la sensibilisation du public	C+
4. Le gouvernement fait preuve de leadership en donnant l'exemple	C-
5. Réduire les émissions de GES du secteur de la production d'électricité	C-
6. Réduire la demande totale d'énergie par la conservation d'énergie	D+
7. Favoriser la réduction / l'adaptation aux effets des changements climatique	C-
8. Réduire les émissions de GES du secteur des transports	
<b>Note totale</b>	<b>C</b>

## **Progrès réalisés**

Les émissions de GES en Nouvelle-Écosse ont augmenté de 16 % entre 1990 et 2005. Les émissions ont diminué un peu entre 2004-2005. La Nouvelle-Écosse est la deuxième plus grande pollueuse par habitant parmi toutes les provinces de la région.

Le gouvernement a adopté la loi intitulée « *Environmental Goals and Sustainable Prosperity Act* » (Loi sur les objectifs et sur la prospérité durable) qui stipule une réduction des GES de 10 % en dessous des niveaux de 1990 d'ici 2020. Cette loi cadre déclenche un processus de planification stratégique qui devrait mener à des actions importantes, telles qu'une nouvelle politique d'achat du gouvernement, des normes sur les émissions des véhicules, l'efficacité énergétique, l'énergie renouvelable et les réductions des GES.

Le gouvernement a introduit une norme obligatoire sur l'énergie renouvelable pour que la province produise 10 % de son électricité à partir de nouvelles sources d'énergie renouvelable. *Conserve Nova Scotia* a également continué à mettre au point des

programmes de meilleures pratiques en efficacité énergétique avec le même montant de financement affecté à l'efficacité avant la formation de l'agence. La sensibilisation du public fut accrue par l'entremise d'une campagne provinciale faisant la promotion des achats locaux, en appuyant le « Climate Change Centre » et en s'assurant que la vidéo d'Al Gore « *An Inconvenient Truth* » soit disponible dans tous les districts scolaires et toutes les bibliothèques en Nouvelle-Écosse.

## **Améliorations nécessaires**

Les objectifs visés par le gouvernement doivent être complètement mis en œuvre. Ceci comprend l'application des normes sur les émissions des véhicules de la Californie, une politique de « durabilité » pour les achats du gouvernement et un plan d'action détaillé sur la réduction des GES. La Nouvelle-Écosse doit reconnaître qu'un objectif de réduction des GES tout aussi modeste que de 10 % ne peut être atteint sans des réglementations sectorielles qui obligent des réductions des GES.

La province doit accorder la priorité à la mise en application d'une Loi sur l'efficacité énergétique : qui l'oblige à investir dans toutes les améliorations réalisables en matière d'efficacité et d'économie pour tous les types de carburants et qui inclut des normes pour les édifices, l'équipement et les appareils ; qui l'oblige de rendre des comptes au public ; et, qui exige un plan d'action combiné sur le chauffage et l'énergie électrique.

La N.-É. doit augmenter ses investissements par habitant dans l'infrastructure des transports durables pour correspondre à la moyenne canadienne. Nous devons également minimiser notre vulnérabilité aux impacts du changement climatique et prévenir que les coûts d'adaptation montent en flèche en instaurant une politique provinciale sur les zones côtières.

**Note accordée par:** Ecology Action Centre (902.442.0199)

## **Île-du-Prince-Édouard**

En août 2001, les six gouverneurs des états de la Nouvelle-Angleterre et les cinq premiers ministres des provinces de l'Est du Canada se sont engagés à un *Plan d'action sur le changement climatique* ayant comme objectif ultime de réduire de 75 % à 85 % les émissions de gaz à effet de serre de la région. Depuis cet accord volontaire en 2001, les émissions de l'Î.-P.-É. ont continué à augmenter et elles ne sont pas sur la voie prévue pour atteindre les objectifs reliés au réchauffement planétaire. Cette fiche de rendement accorde une note à l'Î.-P.-É. sur le progrès accompli dans les huit catégories de « Mesures à prendre » adoptées en 2001.

<b>Actions sur le changement climatique</b>	<b>Notes</b>
1. Établir un inventaire régional uniformisé des émissions de GES	A
2. Établir et publier un Plan pour réduire les émissions de GES et conserver l'énergie	C- C
3. Encourager la sensibilisation du public	C+
4. Le gouvernement fait preuve de leadership en donnant l'exemple	A
5. Réduire les émissions de GES du secteur de la production d'électricité	C-
6. Réduire la demande totale d'énergie par la conservation d'énergie	B
7. Favoriser la réduction / l'adaptation aux effets des changements climatique	C-
8. Réduire les émissions de GES du secteur des transports	
<b>Note totale</b>	<b>B-</b>

### **Progrès réalisés**

En 2007, l'Î.-P.-É. avait atteint sa norme du portefeuille sur l'énergie renouvelable pour l'électricité trois ans en avance sur le programme. La norme de 15 % pour l'électricité fut atteinte par une combinaison de parcs éoliens privés et publics.

Le Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Foresterie a embauché la « Vermont Energy Investment Corporation » pour effectuer une étude sur le potentiel en efficacité énergétique et pour recommander des programmes économiques d'efficacité énergétique pour tous les carburants. En juillet 2007, le gouvernement provincial annonçait la création d'un « Office of Energy Efficiency – OEE » (Office de l'efficacité énergétique) pour l'Î.-P.-É. En ce qui concerne les procédures opérationnelles, les programmes et un mécanisme de financement pour l'OEE, une division du Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Foresterie, rien n'a été annoncé.

Lors de la Conférence 2007 des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada (GNA/PMEC), toutes les parties ont adopté à l'unanimité la

Résolution 31-1 qui contient des recommandations clés formulées au Forum des ministres sur l'énergie et l'environnement.

De plus, lors de la rencontre du Conseil de la fédération en 2007, l'Î.-P.-É. acceptait l'adoption des Normes sur les émissions automobiles de la Californie, de concert avec 11 autres provinces et territoires.

### **Améliorations nécessaires**

L'Î.-P.-É. n'a pas encore publié un plan d'action sur le changement climatique. Étant l'une des régions les plus vulnérables au changement climatique, l'Î.-P.-É. a besoin d'une stratégie globale avec des actions concrètes pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) à au moins 10 % en dessous des niveaux de 1990 d'ici 2020. Présentement, les émissions de GES de l'Î.-P.-É. sont environ 10 % au dessus des niveaux de 1990.

Afin de promouvoir l'efficacité énergétique, la province devrait s'engager à investir dans toutes les efficacités énergétiques qui peuvent être réalisées d'une manière économique pour tous les types de carburants. Puisqu'il n'y a pas de code provincial sur les bâtiments ou l'énergie à l'Î.-P.-É., la province devrait adopter pour l'ensemble de l'île une norme minimale sur l'énergie pour les nouveaux bâtiments, en plus de créer des programmes pour moderniser les édifices existants.

L'Î.-P.-É. manque d'une politique globale sur l'aménagement du territoire afin de contrôler le mitage, afin d'atténuer et de s'adapter aux impacts du changement climatique et afin de promouvoir la croissance intelligente. Un aménagement approprié du territoire peut également atténuer les impacts environnementaux négatifs du secteur agricole. La province devrait investir des ressources additionnelles dans des alternatives aux transports par véhicules à passagers.

**Note accordée par:** Environmental Coalition of Prince Edward Island (902.566.4696)

### Québec

En août 2001, les six gouverneurs des états de la Nouvelle-Angleterre et les cinq premiers ministres des provinces de l'Est du Canada se sont engagés à un *Plan d'action sur le changement climatique* ayant comme objectif ultime de réduire de 75 % à 85 % les émissions de gaz à effet de serre de la région. Depuis cet accord volontaire en 2001, les émissions du Québec ont continué à augmenter et elles ne sont pas sur la voie prévue pour atteindre les objectifs reliés au réchauffement planétaire. Cette fiche de rendement accorde une note au Québec sur le progrès accompli dans les huit catégories de « Mesures à prendre » adoptées en 2001.

Actions sur le changement climatique	Notes
1. Établir un inventaire régional uniformisé des émissions de GES	A
2. Établir et publier un Plan pour réduire les émissions de GES et conserver l'énergie	A C-
3. Encourager la sensibilisation du public	C+
4. Le gouvernement fait preuve de leadership en donnant l'exemple	A
5. Réduire les émissions de GES du secteur de la production d'électricité	C-
6. Réduire la demande totale d'énergie par la conservation d'énergie	B
7. Favoriser la réduction / l'adaptation aux effets des changements climatique	C-
8. Réduire les émissions de GES du secteur des transports	
<b>Note totale</b>	<b>B+</b>

### Progrès réalisés

Il y a maintenant un an depuis la publication du plan de réduction des GES du Québec. Publié en 2006, le Plan (2006-2012) prévoit une réduction des émissions du Québec à 1,5 % en dessous des niveaux de 1990 d'ici 2012. En 2007, le gouvernement fédéral annonçait 358 \$ millions pour financer des mesures additionnelles (4Mt) qui, si mises en œuvre correctement, vont permettre au Québec de réduire ses émissions à 6 % en dessous des niveaux de 1990 d'ici 2012. Le Plan annoncé l'an dernier comprenait : une nouvelle taxe sur le carbone (200 \$ millions par année, 1,2 \$ milliards pour la durée du plan) qui entrera en vigueur dès octobre 2007 ; l'adoption des normes californiennes sur les émissions automobiles ; l'amélioration du code de construction actuel ; et, le captage du gaz d'enfouissement. Ce plan est associé à une stratégie sur l'énergie (2006) et une politique sur les transports en commun (2006) qui prévoit également une nouvelle efficacité énergétique, des objectifs d'énergie renouvelable, ainsi que de nouveaux investissements publics afin d'accroître les transports en commun. En juin 2007, la Ministre de l'Environnement du Québec procédait à la préparation du premier rapport d'étape sur la mise en œuvre du Plan. Bien que plusieurs délais dans la mise en œuvre du plan furent soulevés dans le rapport de

la ministre, elle a annoncé que cette mise en œuvre serait surveillée étroitement et qu'un rapport d'étape annuel serait préparé. La ministre fut également très réceptive à l'effet d'ajouter de nouvelles mesures au plan.

## **Améliorations nécessaires**

Un an après l'annonce du plan d'action, très peu de mesures ont été mises en œuvre. Le plan si bien reçu en 2006 fait maintenant face à une épreuve décisive: les mots doivent se traduire en actions. Bien que le Québec ait décidé d'aller de l'avant avec sa taxe sur le carbone, le gouvernement a accompli cela avec 6 mois de retard. La bonne nouvelle, c'est que dès octobre cette année, les sommes de la taxe sur le carbone vont remplir le Fonds Vert qui finance le reste des mesures dans le plan. Par contre, bien que le Québec ait un bon plan pour réduire ses émissions, il investit encore énormément dans la construction de nouveaux chemins, de nouveaux ponts et de nouvelles autoroutes dans les régions urbaines, et il n'a pas une approche systématique pour des initiatives de réduction du mitage. De plus, le Québec doit mettre en œuvre rapidement toutes les mesures annoncées dans son plan. Il doit également formuler de nouvelles mesures afin d'atteindre la réduction de 4Mt qui permet à la province de respecter Kyoto. Le gouvernement du Québec est également en train de préparer un bon inventaire de ses GES, mais le dernier remonte à 2003 et il est nécessaire de préparer de nouveaux inventaires à jour. Finalement, la province doit s'efforcer de formuler un plan post-2012 et d'imposer rapidement un plafond à ses industries lourdes et créer un marché du carbone avec les autres provinces canadiennes.

**Note accordée par:** Équiterre, (418.522.0006, poste 2261)